

tates à la personne qui vous le fit, que vous voudriez effacer de vôtre sang ce que vous aviez dit contre moi dans vos récusations, & que vous étiez prêt de déclarer en plein Concile, que vous aviez été surpris, & que vous regardiez comme une calomnie ce que l'on vous avoit engagé de dire contre moi. Il est vrai que vous exigiez cette condition, que le Promoteur du Concile retirât sa Plainte qu'il avoit signée contre vous. Avec quelle vraisemblance l'Auteur de votre Acte ose-t'il vous faire dire, que ce discours qu'il avoué que vous avez tenu, je voudrois effacer de mon sang la recusation &c. tombe, non pas sur le regret de m'avoir injustement accusé, mais sur la prétendue faute que j'avois commise, & sur la confusion qui en rejaillissoit sur l'Episcopat, dont alors je n'étois pas honoré? Et dans quelle contradiction vous fait il tomber, en vous faisant paroître transporté d'amour & de charité pour moi, jusqu'à vouloir répandre votre sang, dans le tems qu'il vous fait faire une récusation odieuse, qui ne pouvoit que scandaliser vos Freres sans aucun fruit pour votre cause?

Ne seroit-ce point l'Auteur de cet Ecrit, qui dans un autre Libelle, pour prouver que je me sentoiois coupable, fait entendre au public non instruit, que j'avois pris soin de faire inserer dans mes Bulles la clause Absolventes; comme si cette clause m'étoit particuliere & ne fut pas de stile dans toutes les Bulles; mais je n'ay garde de vous attribuer ces contradictions, Monseigneur, ni de vous croire capable de ces malignitez, & je ne vous en sçais point mauvais gré. On a beau faire, on ne m'aigra point contre vous; on ne parviendra point à répandre dans mon cœur le fiel & l'amertume, je ne cesserai point d'avoir pour vous les mêmes attentions, dont vous avez bien voulu quelquefois paroître touché;